MAGAZINE N°1 - MARS 2017

Maen Roch, mag

LE MAGAZINE DES BRIÇOIS ET DES STÉPHANAIS

MAEN ROCH EST EN PLACE
ÇA BOUGE EN VILLE !
LA VIE ENSEMBLE
TOUS SOLIDAIRES
BOUILLON DE CULTURE
TOURISME
TOUR DE BRETAGNE

MAEN ROCH
EST EN PLACE
P.3

DOSSIER
Le Tour de Bretagne
DANS NOTRE COMMUNE
P.7

Maen Roch

maenroch.fr

Edito

Maen Roch mag' est désormais l'intitulé du magazine d'information de notre commune nouvelle

qui regroupe Saint-Brice-en-Coglès et Saint-Étienne-en-Coglès depuis le 1er janvier 2017.

Il paraîtra quatre fois par an et s'inscrit dans la politique de communication de notre nouvelle collectivité en complément du « Guide pratique » qui sera distribué à l'automne et du site internet (www.maenroch.fr) que vous pouvez déjà consulter et que nous nous efforçons de faire vivre.

Responsables professionnels, chefs d'établissements scolaires, responsables d'associations, n'hésitez pas à nous communiquer les changements qui vous concernent et l'agenda des manifestations que vous organisez.

Nous vous souhaitons une bonne lecture du N°1 de Maen Roch Mag'.

Louis Dubreil, Maire - Luc Garnier, Maire délégué

SOMMAIRE

MAEN ROCH EST EN PLACE..... 3

ÇA BOUGE EN VILLE ! 4

LA VIE ENSEMBLE 5

TOUS SOLIDAIRES 5

BOUILLON DE CULTURE..... 6

TOURISME 6

TOUR DE BRETAGNE 7

Maen Roch Mag' est tiré à 2400 exemplaires sur papier PEFC (50% recyclé, 50% issu de forêts gérées durablement) et distribué gracieusement aux Maenroquois.

Directeurs de la publication :
Louis Dubreil, Maire
et Luc Garnier, Maire délégué

Conception et mise en page :
LatituDe-b en collaboration avec la commission municipale Communication

Crédits photos :
Mairie de Maen Roch et associations citées

Impression :
Imprimerie Labbé, Lécousse-Fougères

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie de Maen Roch
1 place de l'Europe
Saint-Brice-en-Coglès
35 460 Maen Roch
Tél : 02 99 98 61 04

Ouverture au public :
Lundi et mercredi : 13h30-17h30
Mardi, jeudi et vendredi :
8h30-12h / 13h30-17h30
Samedi : 9h-12h (fermé les samedis de juillet et août)

Mairie Annexe
8 place de l'église
Saint-Étienne-en-Coglès
35 460 Maen Roch
Tél : 02 99 98 63 20

Ouverture au public :
Du lundi au vendredi :
8h30-12h30

Courriel :
mairie@maenroch.fr
www.maenroch.fr

Collecte des déchets

Ordures ménagères (bac marron)
Saint-Brice : le mercredi matin/
Saint-Étienne : le jeudi matin

Tri sélectif (sac jaune)
Le mardi matin sur les deux communes

Déchèterie de Saint-Brice-en-Coglès (ne pas oublier de se munir de la carte d'accès)
Lundi, mercredi, vendredi, samedi
Horaires d'été à partir du 1er mars : 9h-12h / 14h-18h
Horaires d'hiver à partir du 1er novembre : 9h-12h / 13h30-17h30

MAEN ROCH EST EN PLACE

La gouvernance

Le 9 janvier dernier, le conseil municipal d'installation de la commune nouvelle s'est réuni. La gouvernance de Maen Roch a été votée. Cette page vous permet d'en découvrir l'articulation. Chaque commission est composée d'un binôme formé d'adjoints et de conseillers de chaque commune historique.

Le maire, Louis Dubreil, et le maire délégué, Luc Garnier, sont membres de droit de chaque commission.

Les commissions municipales, dans les coulisses de la Mairie

Avant d'être réalisé dans notre commune, chaque projet emprunte un cheminement afin d'être étudié. Tout commence au sein des commissions municipales qui travaillent à affiner les idées et monter les projets qu'elles estiment nécessaires. Ceux-ci sont ensuite présentés au conseil municipal qui se réunit tous les mois pour valider ou non leur mise en place. Chaque commission est composée d'un adjoint référent, d'un adjoint associé et de conseillers municipaux qui choisissent selon leurs connaissances et compétences dans les différents domaines.

1ère commission :
Finances

Adjoint référent : Luc Garnier • Adjoint associé : Bernard Serrand • Conseillère déléguée : Anne-Laure Rondin (budget) • Membres : Michel Bêlé, Frédéric Bouffort, Adrien Goupil, Manuela Louvel, Céline Prodhomme

2e commission :
Tourisme, Village étape / Jumelage / Europe

Adjoint référent : Bernard Serrand • Adjoint associé : Luc Garnier • Membres : Isabelle Balusson, Marie-Armelle Blanc-Laizé, Isabelle Delépine, Véronique Guillet, Alain Guénard, Thomas Janvier, David Retoré, Daniel Vallet

3e commission :
Affaires scolaires et périscolaires / Jeunesse / CME / CMJ

Adjointe référente : Marie-Annick Lecène • Adjointe associée : Pascale Tazartez • Conseiller délégué : François-Xavier Rivière (périscolaire) • Membres : Frédéric Bouffort, Laurence Gavard, Thomas Janvier, Céline Prodhomme, David Retoré, Céline Veillard

4e commission :
Ressources humaines

Adjointe référente : Florence Rio Danielou • Adjointe associée : Marie-Annick Lecène • Membres : Anne-Laure Rondin, Paule Perrin, Laurence Colin-Morel, Sophie Legeay, Céline Veillard, Adrien Goupil, Manuela Louvel, François-Xavier Rivière

5e commission :
Voirie, réseaux

Adjoint référent : Jean-Pierre Prenveille • Adjoint associé : Daniel Vallet • Conseiller délégué : Michel Bêlé (espace rural et voirie rurale) • Membres : Isabelle Balusson, Jean-Marc Blanchard, Marc Colin, Alain Guénard, Georges Guénard, Éric Lemercier

6e commission :
Habitat / Urbanisme / PLUI

Adjoint référent : Franck Houdus • Adjointe associée : Catherine Chataignier • Membres : Marie-Armelle Blanc-Laizé, Isabelle Delépine, Stéphanie Dupont, Christian Geffray, Adrien Goupil, Georges Guénard, Eric Lemercier, Céline Prodhomme, François-Xavier Rivière

7e commission :
Bâtiments, Sécurité et Accessibilité

Adjointe référente : Catherine Chataignier • Adjoint associé : Daniel Vallet • Membres : Alain Guénard, Jean-Marc Blanchard, Georges Guénard, Éric Lemercier, François-Xavier Rivière

8e commission :
Communication et Culture

Adjointe référente : Pascale Tazartez • Adjoint associé : Luc Garnier • Conseiller délégué : David Retoré (communication et nouvelles technologies) • Marie-Armelle Blanc-Laizé, Adrien Goupil, Georges Guénard, Véronique Guillet, Franck Houdus, Thomas Janvier, Bernard Serrand

9e commission :
Vie associative / Sport

Adjoint référent : Marc Colin • Adjoint associé : Bernard Serrand • Conseiller délégué : Thomas Janvier (sports et loisirs) • Membres : Frédéric Bouffort, Laurence Colin-Morel, Adrien Goupil, Éric Lemercier, Manuela Louvel, Paule Perrin, David Retoré

10e commission :
Travaux / Services techniques

Adjoint référent : Daniel Vallet • Adjoint associé : Jean-Pierre Prenveille • Conseillers délégués : Alain Guénard (Fleurissement et aménagements paysagers) et Georges Guénard (Travaux et signalétique) • Membres : Isabelle Balusson, Michel Bêlé, Marie-Armelle Blanc-Laizé, Isabelle Delépine, Éric Lemercier

Les élus de Maen Roch qui siègent à **Couesnon Marches de Bretagne** sont : Louis Dubreil , Luc Garnier, Bernard Serrand, Pascale Tazartez, Thomas Janvier, David Retoré, Frédéric Bouffort, Catherine Chataignier

Les délégations et représentations au sein de nos syndicats et organismes

Pour contribuer à l'harmonie de la vie communale, les élus travaillent toujours en équipe avec les structures intercommunales c'est pourquoi nos élus siègent au sein de ces structures et défendent les intérêts des Maenroquois.

> Retrouvez la liste sur maenroch.fr

L'identité visuelle de Maen Roch

Imaginé par le studio LatituDe-b, volontairement abstrait mais résolument dynamique, on y retrouve des couleurs communes aux logos des communes historiques, le bocage représenté par le vert également symbole de chance et d'espoir, le bleu représentant les cours d'eau est souvent lié à la sérénité.

Adressage

Faisant suite à la réunion d'information tenue par La poste le 29 novembre à la salle de la Brionnière, la nouvelle numérotation sera mise en place dans les prochaines semaines.
Les habitations situées dans les lieux-dits ou intra-muros n'étant pas encore numérotées, les voies portant des noms communs avec la commune de Saint-Étienne ou dont la numérotation présente des incohérences se verront attribuer un numéro.
Il n'est pas possible de choisir la numérotation de son habitation. En effet, celle-ci est attribuée selon des règles d'urbanisme et en collaboration avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et La poste afin d'optimiser la localisation des occupants en cas d'urgence et pour les livraisons.

www.maenroch.fr

Le site internet de Maen Roch est opérationnel. Les informations pratiques y sont mises à jour régulièrement par les agents de la commune et les élus de la commission Communication.
Les annuaires des services, commerces, entreprises et associations sont situés sous l'onglet «Vivre», il appartient à chacun de communiquer toute modification à la mairie par email (mairie@maenroch.fr) afin que les corrections soient apportées dans les meilleurs délais.
Les modules «Actualité» et «Agenda» permettent aux associations et entreprises de promouvoir un événement en complétant le formulaire «Proposer une manifestation» sur la page «Manifestations» située dans l'onglet «Découvrir». La publication de l'information reste à la discrétion de la commune.

MAIS QUEL EST LE GENTILÉ DES HABITANTS DE MAEN ROCH ?

Cette question récurrente a maintenant sa réponse : les habitants de notre commune nouvelle Maen Roch sont les Maenroquois et les Maenroquoises. Même si les habitants des communes historiques restent Stéphanais et Briçois, il était important qu'ils aient un nom commun.

Le porte-clé

À défaut de pouvoir offrir à chacun une clé de la commune nouvelle, ce premier numéro du nouveau journal municipal intitulé MAEN ROCH MAG', distribué gracieusement à tous les foyers de Maen Roch, est accompagné d'un porte-clé !
Il a été conçu en composite recyclé par la société M-Design située à Lecousse.

POINTS TRAVAUX

- Les travaux de l'Hôtel de ville n'ont pas été affectés par le gel. La dalle de l'extension est coulée, les ouvriers travaillent actuellement à l'intérieur et les délais sont respectés.
- Des arbres ont été replantés pour remplacer ceux qui étaient malades.
- Les agents des services techniques ont fait beaucoup d'élagage cet hiver, il y avait un vrai besoin.

Enfant ou personne vulnérable (personne âgée ou handicapée) en danger : comment le signaler ?

Le signalement est une procédure qui permet de signaler une situation d'un enfant ou d'une personne vulnérable en danger ou risquant de l'être.
On considère qu'un enfant est en danger ou risque de l'être si sa santé, sa sécurité, sa moralité ou son développement physique, affectif, intellectuel et social sont compromis.
La maltraitance des personnes vulnérables, ce n'est pas seulement la violence physique. Ça peut être aussi la privation de liberté (d'aller et venir, de choix de vie), la confiscation des biens, l'administration abusive de médicaments (sédatifs en particulier), la violence psychologique ou verbale (mépris, insultes, menaces...).
Le signalement peut être fait même anonymement :

- **Pour un enfant :** Toute personne ou professionnel (assistante sociale, médecin...) témoin ou soupçonnant un enfant en danger ou risquant de l'être peut faire un signalement.
  - Par téléphone au service « Ecoute Maltraitance » du Conseil départemental 35 ou par courrier au président du conseil départemental,
  - Par téléphone en contactant le **119** « Allô Enfance en danger ».

À savoir : *toute personne qui s'abstient d'agir alors qu'elle a connaissance d'une situation d'un enfant en danger peut être punie de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.*

- **Pour une personne vulnérable :** Par toute personne ayant connaissance de mauvais traitements infligés à une personne âgée ou une personne handicapée ou toute personne elle-même victime de maltraitance.

Par téléphone au service « Ecoute Maltraitance » du Conseil départemental 35 ou par courrier au président du conseil départemental.

Écoute maltraitance, un service téléphonique du Département d'Ille-et-Vilaine.
Appelez Écoute Maltraitance **02 99 02 21 22** (du lundi au vendredi de 9h à 17h).
Une conseillère d'écoute recueillera votre demande et la transmettra si nécessaire au service Actions médico-sociales, qui en assurera l'instruction et le suivi.

Bien vieillir chez soi

L'allongement de la durée de vie est une réalité !

Nous vivons plus vieux, et nous souhaitons tous bien vieillir à domicile.

Pour réaliser ce souhait, il est indispensable d'avoir un logement adapté et un accompagnement de qualité qui facilite la vie à domicile, tout en respectant nos choix et notre projet de vie.
La municipalité de Maen Roch engage une réflexion pour apporter éventuellement une réponse à ce souhait.
Votre logement actuel n'est plus adapté : trop grand, avec un escalier, un jardin difficile à entretenir ? Vous habitez loin du centre ? Vous souhaitez vous rapprocher des services et commerces ? Vos parents veulent se rapprocher de chez vous ?
Vous souhaitez bénéficier d'un cadre de vie de qualité et d'un accompagnement adapté ?

Si vous êtes intéressés par ce projet, nous mettons à votre disposition, en mairie, un questionnaire destiné à recueillir vos souhaits pour le futur.

TOUS SOLIDAIRES

Fin 2015, Monsieur le Sous-Préfet sollicitait Coglais Communauté pour accueillir un groupe de migrants. Après réflexion, l'ancien Centre Social, rue Amand Dagnet, propriété de la commune de Saint-Étienne a été retenu pour cet accueil. Inoccupé depuis quelques années, un minimum de travaux était nécessaire ainsi qu'une mise aux normes. Les frais ont été pris en charge par l'État et Coglais Communauté. Le bâtiment est mis à disposition gratuitement par la commune.
Des artisans locaux ont été sollicités pour ces travaux. Mercredi 15 mars, treize migrants soudanais ont été accueillis en présence de Luc Garnier, Maire délégué, de Marie-Annick Lecène, adjointe et de Paolo Reniero, Président de l'association CARM (Coglais Accueil Réfugiés Migrants). Accueillons les avec humanité et respect.

LE MAGAZINE DE MAEN ROCH N°1~ MARS 2017

BOUILLON DE CULTURE

Un partenariat avec le Rocher Portail

Le territoire du Coglais a toujours su mêler petite et grande histoire. Un mélange étonnant d'activités liées à la terre, aux éléments naturels, de simplicité et de parcours hors du commun. Construit au XVIIe siècle par Gilles Ruellan, grand homme d'affaires et financier de France, ami d'Henri IV, Sully, Louis XIII et du Cardinal de Richelieu, le Rocher-Portail en est l'illustration la plus éclatante. Un bâtiment remarquable qui a eu un rôle majeur dans la vie socio-économique et culturelle de Saint-Brice.

Le projet touristique du Rocher Portail est une opportunité de mettre en lumière une partie de l'identité de la commune historique de Saint-Brice et de dynamiser le tissu économique de la commune.
C'est pourquoi la municipalité de Maen Roch a décidé de soutenir le projet à hauteur de 20 000 euros. Le partenariat entre la SCI Rocher Portail et la mairie a été entériné par une charte précisant les accords entre les deux parties (notamment sur le soutien technique de la mairie).

Gageons que ce projet fera entrer notre commune dans une nouvelle dimension à la hauteur de son potentiel et du dynamisme de sa population.

Une rue, un poète

Dans le cadre de l'opération Une rue un poète, deux lieux se verront nommés le samedi 17 juin 2017.

À Saint-Étienne, la rue Louis Aragon, Poète, Écrivain et Journaliste né en 1897 et décédé en 1982 à Paris.
La Chorale du Coglais interprètera des poèmes de cet auteur qui fût également médecin militaire durant la Grande guerre puis la Seconde guerre mondiale durant laquelle il participe à la résistance en créant avec son épouse Elsa Triolet le Comité National des Écrivains pour la Zone Sud.

À Saint-Brice, la salle des fêtes aujourd'hui connue sous le nom de la salle de la Brionnière portera le nom d'un poète qui sera dévoilé dans les prochaines semaines.

TOURISME

Jamais 2 sans 3… Le label Village Etape renouvelé !

En décembre dernier, la commune de Saint-Brice (Maen Roch) a été labellisée pour la troisième fois.

En amont, un dossier de candidature a été préparé avec une grande attention : état des lieux des réalisations effectuées et présentation des grands projets à venir.
L'élément *commune nouvelle* a été intégré mais, pour le moment, c'est encore la commune *historique* de Saint-Brice qui reste concernée.

Les critères exigés ont été réexaminés : maintien des services, poursuite des investissements dans le cœur de bourg (sécurité, accessibilité, embellissements, fleurissement…).
Un projet important a été particulièrement souligné : la réhabilitation de notre Hôtel de Ville. Deux autres, privés ceux là, ont marqué positivement le dossier de candidature :

> La restructuration du *Lion d'Or*, confortant la capacité et la qualité d'hébergement et de restauration.
> L'ouverture prochaine du Château du Rocher Portail pour son importance touristique et patrimoniale, confortant ainsi l'attractivité du territoire.

Le renouvellement du label a été accordé à l'unanimité par le comité d'experts, réunissant des responsables du ministère de l'Ecologie (Direction Nationale des Routes) et de la Fédération Française des Villages Étapes (FFVE).
Pour conclure, le label est réattribué pour cinq ans au cours desquels devront être poursuivis les efforts d'accueil et d'attractivité tant par la commune que par les partenaires et les commerçants qui signent une charte de qualité et deviennent les *ambassadeurs* du Village Étape.

DOSSIER

Le Tour de Bretagne

DANS NOTRE COMMUNE

**En 1967, un groupe de passionnés de granite et… de vélo ont créé une épreuve cycliste par étapes autour de la Bretagne : « Le Ruban des Granitiers Bretons ».
Parmi ceux-ci Jean Patin, fondateur de la coopérative granitière L'Avenir à Louvigné-du-Désert et créateur de l'épreuve, puis Marcel Bouvier, bien connu de nombreux Briçois.
Au fil des années, le RGB a gagné en notoriété au niveau national et international. En 2005, il devient le TOUR DE BRETAGNE, épreuve de tout premier plan, après… le Tour de France.**

Pour marquer les 50 ans du Ruban et le souvenir de Marcel Bouvier, l'organisation de l'épreuve a proposé à la commune de Maen Roch (Saint-Brice-en-Coglès) d'être Ville Départ pour la dernière étape qui conduira les coureurs jusqu'à Fougères, terme du Tour de Bretagne 2017.

Le Village Départ s'installera donc le lundi 1er mai sur le site de la Brionnière à Saint-Brice, de 10 h à 12 h, pour faire place ensuite au départ fictif. Le peloton passera dans le cœur des bourgs de Maen Roch puis le départ réel sera donné après l'échangeur de l'A84.

La distance totale de cette dernière étape sera de 145 km et plusieurs communes du Coglais seront traversées avec quelques belles difficultés comme les côtes du Châtellier et de Saint-Germain puis celle de la Pinterie à Fougères, très appréciée par les coureurs et… les spectateurs !

Le Village Départ comportera un périmètre où le public pourra assister aux animations prévues par l'organisation générale de l'épreuve et par les partenaires locaux : la Pachamama et sa Batucada, Interval Coglais et son groupe Accordéon et danses traditionnelles, l'association Ted Dit Autisme et sa Team Cycliste pour un atelier et une animation… et peut-être d'autres surprises !

Que vous soyez passionnés de cyclisme ou non, venez nombreux tout au long de cette matinée du 1er mai… pour partager des moments de sport, de fête et de convivialité.

TOUT SUR PLACE

La Ptite Boutique

4 rue de Verdun
Saint-Brice-en-Coglès

Le projet de Typhenn Brault a commencé en mars 2016. Avant de pouvoir ouvrir La Ptite Boutique, il a fallu réhabiliter l'immeuble tout entier !

« Épicurienne, je souhaitais depuis plusieurs années créer un commerce dans le bourg de Saint-Brice-en-Coglès où se mèleraient le goût des bonnes choses et la promotion du Travail des Femmes et des Hommes qui travaillent sur le territoire.»

La Ptite Boutique propose des fruits et légumes de saison, des produits locaux, des fromages fermiers à la coupe, des thés et épices, des vins et spiritueux… de quoi ravir toutes les papilles.

> Ouverture le 7 avril 2017

EN BREF

Procuration

L'élection présidentielle aura lieu les dimanches 23 avril et 7 mai. Les élections législatives auront lieu les dimanches 11 et 18 juin 2017.

À l'approche des élections présidentielle et législatives, nous vous rappelons que si vous ne pouvez pas vous rendre au bureau de vote, il est possible de donner une procuration à une personne qui votera en votre nom. Le mandataire (celui qui reçoit la procuration) doit jouir de ses droits électoraux et être inscrit dans la même commune que le mandant (celui qui donne procuration) et ne peut recevoir que deux procurations maximum dont une seule établie en France.

Les procurations doivent être enregistrées à la brigade d'Antrain le mercredi et le samedi entre 14 et 18 heures et à la brigade de gendarmerie de Maen Roch, à Saint-Brice-en-Coglès, le vendredi après-midi entre 14 et 18 heures.

Le formulaire de vote par procuration (Cerfa n°14952*01) est fourni au guichet de la gendarmerie où il peut être rempli sur place mais il est également disponible en ligne sur le site : **http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter/Le-vote-par-procuration** et peut ainsi être pré-rempli afin de gagner du temps lors de l'enregistrement à la gendarmerie où il faudra que le mandant se présente avec une pièce d'identité.

Nota Bene : Briçois et Stéphanais devront se présenter dans les bureaux de vote de leur commune historique. Pour les deux élections, **ne pas oublier votre pièce d'identité avec photo**.

Carte Nationale d'Identité

Le demandeur doit être présent au dépôt du dossier (prise d'empreintes) **et les mineurs doivent être accompagnés d'une personne détentrice de l'autorité parentale.**

La carte nationale d'identité est gratuite sauf en cas de perte ou de vol : 25 € en timbres fiscaux devront être versés, auxquels devra être jointe la déclaration de vol ou de perte. Depuis le 1er janvier 2014, la validité de la carte nationale d'identité est prolongée à **15 ans** pour les personnes majeures. La validité reste inchangée pour les mineurs (10 ans). La demande de carte nationale d'identité est effectuée selon les mêmes modalités que pour les passeports, de manière sécurisée et dématérialisée. Aussi, il est impératif de fixer un rendez-vous auprès des services administratifs : 02 99 98 61 04.

Concernant les délais de délivrance, les services préfectoraux demandent que les titres d'identité soient demandés ou renouvelés **3 mois avant la date de départ en voyage**. Tout autre délai qui pourrait être communiqué ne l'est qu'à titre indicatif et peut varier en fonction des périodes de l'année (2 à 8 semaines à partir de la date de dépôt). Seules les urgences professionnelles, humanitaires ou médicales sur présentation d'un justificatif précis et complet sont traitées en priorité.

AGENDA

MARS
- **31** Collecte de sang — *Salle des fêtes «La Brionnière» St-Brice-en-Coglès*

AVRIL
- **02** Vide grenier des enfants *St-Étienne-en-Coglès*
- **08** Carnaval du Coglais
- **08 / 09 / 14 / 15** Théâtre avec les Amis de Saint-Marc le Bleu — *au Centre Culturel du Coglais à Montours*
- **17** Chasse aux oeufs *St-Étienne-en-Coglès*
- **30** Classe 7 *Salle des fêtes «La Brionnière» St-Brice-en-Coglès*

MAI
- **01** Tour de Bretagne / 50e anniversaire / 51e édition
- **05** Parcours du Coeur *St-Étienne-en-Coglès*
- **06** Le Relais du Coglais — *Départ Salle des fêtes «La Brionnière» St-Brice-en-Coglès*
- **08** Randonnée VTT / Départ du Cyclo — *Départ au centre social 32, rue de Verdun*
- **10** TNB : spectacle de la tournée départementale — *Salle des fêtes «La Brionnière» St-Brice-en-Coglès*
- **14** Kermesse de l'école Anne Boivent
- **20** AG de la Fédération de Pêche d'Ille-et-Vilaine — *Salle des fêtes «La Brionnière» St-Brice-en-Coglès*

JUIN
- **02** Collecte de sang — *Salle des fêtes «La Brionnière» St-Brice-en-Coglès*
- **17** Fête de la Musique : ZIK dans la rue — *Opération* « Une rue, un poète » *St-Brice & St-Étienne*
- **20** Fête Champêtre *sur le parking de la Brionnière organisée par le Club de l'Amitié Briçoise*
- **25** Fête d'école du groupe scolaire Jacques Prévert

JUIL.
- **02** Fête de l'école Jules Verne — Kermesse de l'école Saint-François